



MPV EXPLORATION INC.
(Anciennement M.P.V. Explorations inc.)
(une société d'exploration)

RAPPORT DE GESTION
Pour la période de six mois close le 30 septembre 2018
(deuxième trimestre)

Le présent rapport de gestion (le « rapport ») de MPV Exploration inc. (anciennement M.P.V. Explorations Inc.) (« MPV Exploration », « MPV » ou la « Société ») est conforme au règlement 51-102A des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière d'information continue.

Le rapport présente le point de vue de la direction de MPV sur les résultats que la Société a obtenus au cours de la période de six mois close le 30 septembre 2018 ainsi que sa situation financière et ses perspectives d'avenir. Les commentaires et analyses qui suivent complètent les états financiers intermédiaires résumés non audités pour la période de six mois close le 30 septembre 2018 sans en faire partie.

Toutes les données sont libellées en dollars canadiens à moins d'indication contraire. Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR : www.sedar.com. Les actions de MPV sont inscrites sur la Bourse des valeurs canadienne sous le symbole MPV.

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés par la direction de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

DATE

Le rapport a été préparé avec l'information disponible en date du 14 novembre 2018.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives et souvent identifiées par des mots comme « anticiper », « prévoir », « estimer », « évaluer », « projeter », « planifier » et « croire ». Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment l'instabilité des prix du marché des métaux, les répercussions des fluctuations des cours de change des devises étrangères et des taux d'intérêt, des réserves mal estimées, les risques pour l'environnement (réglementation plus sévère), les situations géologiques imprévues, les conditions défavorables à l'extraction, les changements de réglementation et de politiques gouvernementales (lois ou politiques), le défaut d'obtenir les permis nécessaires et les approbations des instances gouvernementales, ou tout autre risque lié à l'exploitation et au développement.

Même si la Société croit que les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document. La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenus selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

NATURE DES ACTIVITÉS

MPV est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est engagée dans l'acquisition de propriétés minières, dans l'exploration et la mise en valeur de ces propriétés. Les activités de la Société sont exercées au Canada.

En octobre 2018, suite à l'approbation des actionnaires, la Société a changé sa dénomination sociale pour MPV Exploration inc.

FAITS SAILLANTS

Au cours du dernier trimestre, MPV a eu le plaisir d'annoncer les résultats de sa campagne de forage complétée en juin 2018, particulièrement pour le forage UMX-18-07, avec des teneurs de 2,20 % Cu; 4,05 %Zn; 1,74 g/t Au; 62,41 g/t Ag sur 9,1 mètres. Suite à ces résultats, l'équipe de direction a été en mesure de jalonner 53 cellules supplémentaires portant la superficie totale de UMEX à près de 70 km². La Société est présentement à l'étape du design de la phase 2 des travaux d'exploration afin de déterminer les prochaines cibles de forage. Bien que le scénario idéal était d'exécuter un levé géophysique de type VTEM PLUS aéroporté sur l'ensemble de la propriété ainsi qu'une campagne de levé géophysique de type BoreHole Em à partir des forages existants, la portion VTEM a dû être reportée à une date ultérieure et ce, suite à certaines difficultés liées aux horaires prévus de la mise en veille des lignes de transmission électriques à haut voltage traversant la propriété, ainsi qu'à des conditions météorologiques défavorables.

Depuis, MPV est en consultation active avec son équipe technique afin de préparer une stratégie alternative de génération de cibles potentielles de forage sur la propriété. Quant au levé géophysique de type BoreHole Em, il a eu lieu au cours du mois de novembre.

Les marchés financiers ayant actuellement une forte aversion au risque dans le secteur de l'exploration minière, la Société continue de progresser de façon très conservatrice afin de préserver son capital. MPV reste toutefois optimiste envers la perspective à moyen et long terme pour le marché des métaux de base.

PERFORMANCE GLOBALE

Propriété Umex Bloc OUEST

Description de la propriété

La propriété Umex Bloc ouest est composée de 14 cellules représentant une superficie totale de 777,63 hectares. La propriété est située dans la région Abitibi est à 50 km à l'ouest de la ville de Chapais et à 88 km à l'ouest de la ville de Chibougamau.

Le 31 mars 2017, la Société a signé une entente d'option afin d'acquérir 100 % de la propriété.

Travaux effectués au cours de la période

Au cours de la période de six mois close le 30 septembre 2018, la Société a effectué une campagne de forage de 1 200 mètres et un levé géophysique de type BoreHole Em dans deux sondages. Les résultats de la campagne de forage ont été présentés dans le communiqué de presse daté du 16 août 2018. Compte tenu des résultats significatifs obtenus lors de la campagne de forage, la Société a l'intention d'évaluer le potentiel géologique de cette propriété et d'y planifier les prochaines phases de travaux.

Propriété Umex Bloc EST

La propriété Umex Bloc EST est maintenant constituée 111 cellules contiguës, elle couvre le même type de roches que celles qui sont l'hôte du dépôt Umex, dans le Bloc ouest. La propriété couvre une superficie de 6 163,28 hectares. Elle appartient à 100 % à la Société.

Travaux effectués au cours de la période

Il n'y a eu aucun travail d'effectué au cours de la période de six mois close le 30 septembre 2018. La Société a l'intention d'évaluer le potentiel géologique de cette propriété et d'y dépenser au moins 69 600 \$ au cours du prochain exercice financier.

Personne responsable de l'information technique

Hugues Guérin Tremblay (OGQ # 1584), géologue agit à titre de géologue consultant indépendant pour la Société et personne qualifiée au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* a rédigé et approuvé le contenu technique des propriétés du présent rapport de gestion.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Il est à prévoir que les résultats d'exploitation trimestriels seront tributaires, dans un avenir prévisible, de plusieurs facteurs, y compris le calendrier des travaux d'exploration et aussi selon l'importance et l'augmentation des dépenses liées à nos efforts en matière de développement de la Société. En raison de ces variations, MPV croit que les comparaisons d'une période à l'autre de ses résultats d'exploitation ne donnent pas une idée claire et précise du rendement futur de la Société.

Les commentaires ci-dessous fournissent une analyse des résultats d'exploitation pour la période de six mois close le 30 septembre 2018. Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées des états financiers intermédiaires résumés non audités pour chacune des périodes de six mois indiquées.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	30 septembre (6 mois)	
	2018	2017
Information aux actionnaires	26 858 \$	- \$
Honoraires professionnels et de consultants	39 482 \$	35 911 \$
Déplacement et représentation	5 057 \$	3 164 \$
Autres charges	10 881 \$	2 134 \$
Coûts relatifs au premier appel public à l'épargne	12 450 \$	- \$
Impôts de la partie XII.6	432 \$	- \$
	<u>95 160 \$</u>	<u>41 209 \$</u>
Charges d'intérêts	218 \$	- \$
Revenus d'intérêts	(3 611) \$	(625) \$
Perte avant impôts	<u>91 767 \$</u>	<u>40 621 \$</u>
Impôts différés	<u>(72 551) \$</u>	<u>(14 040) \$</u>
Perte nette et perte globale totale	<u>19 216 \$</u>	<u>26 581 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>848 965 \$</u>	<u>46 926 \$</u>

Information aux actionnaires

Les frais d'information aux actionnaires pour la période de six mois close le 30 septembre 2018 est composés principalement de dépenses de nature légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences des autorités des marchés financiers. Une variation à la hausse de 26 858 \$ a été constatée par rapport à la période précédente.

Autres charges

Les autres charges pour la période de six mois close le 30 septembre 2018 sont composés principalement par des frais d'occupation, de frais de bureau ainsi que des frais relatifs aux titres miniers de la Société. La variation à la hausse de 8 747 \$ par rapport à la période précédente provient principalement d'une augmentation des frais d'occupation et d'assurances.

Coûts relatifs au premier appel public à l'épargne

Les coûts relatifs au premier appel public à l'épargne pour la période de six mois close le 30 septembre 2018 sont composés par des frais engagés pour le premier appel public à l'épargne de la Société. Une variation à la hausse de 12 450 \$ a été constatée par rapport à la période précédente.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les commentaires qui suivent analysent les résultats d'exploitation pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018. Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont tirées de nos états financiers intermédiaires résumés non vérifiés pour chacune des périodes de trois mois indiquées.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	30 septembre (3 mois)	
	2018	2017
Information aux actionnaires	13 570 \$	- \$
Honoraires professionnels et de consultants	20 706 \$	35 461 \$
Autres charges	5 630 \$	406 \$
	<u>39 906 \$</u>	<u>35 867 \$</u>
Revenus d'intérêts	3 297 \$	(313 \$)
Perte avant impôts	(36 609 \$)	35 591 \$
Impôts différés	- \$	(7 671) \$
	<u>(36 609 \$)</u>	<u>27 920 \$</u>
Perte nette et perte globale totale		
	<u>(36 609 \$)</u>	<u>27 920 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	848 965 \$	46 926 \$

Information aux actionnaires

Les frais d'information aux actionnaires pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018 est composés principalement de dépenses de nature légale et réglementaire afin de se conformer aux exigences des autorités des marchés financiers. Une variation à la hausse de 13 570 \$ a été constatée par rapport à la période précédente.

Honoraires professionnels et de consultants

Les dépenses d'honoraires professionnels et de consultants pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018 sont composées principalement par des dépenses de nature légale, comptable et d'audit. La variation à la baisse de 14 755 \$ par rapport à la période précédente provient principalement d'une diminution des honoraires professionnels.

Autres charges

Les autres charges pour la période de trois mois close le 30 septembre 2018 sont composés principalement par des frais d'occupation, de frais de bureau ainsi que des frais relatifs aux titres miniers de la Société. La variation à la hausse de 5 224 \$ par rapport à la période précédente provient principalement d'une augmentation des frais d'occupation et d'assurances.

Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont dérivées des états financiers non audités de MPV pour chacun des trimestres suivants :

	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2017	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016
Revenus	3 297	314	312	313	313	312	313	312
Résultat net (perte)	(36 609)	17 393	(63 001)	(55 399)	(27 920)	1 339	(1 530)	295
Perte nette de base et diluée par action	0,00 \$	0,00 \$	0,01 \$	(0,01) \$	(0,01) \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

SITUATION FINANCIÈRE ET SOURCES DE FINANCEMENT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 30 septembre 2018 s'élevait à 848 965 \$ comparativement à 46 926 \$ au 30 septembre 2017. Il est de l'intention de l'équipe de direction d'assurer l'apport additionnel de financement sous forme d'équité afin de continuer de supporter le développement des actifs de prospection et d'évaluation actuels et futurs.

Date	Financement		Objectifs commerciaux
Avril et mai 2018	Actions ordinaires	1 193 100 \$	Fonds de roulement

Pour l'année prochaine, la Société a budgété 126 000 \$ pour les frais d'administration. La direction estime que, outre sa capacité de continuer à recueillir du financement par l'émission d'actions dans le futur, elle sera capable de maintenir le statut de ses obligations courantes d'exploration et de conserver ses propriétés en bonne condition pour les 12 prochains mois. Il n'y a aucune assurance que de tels financements seront disponibles lorsque requis, ou sous des conditions qui seront favorables à MPV. La Société peut aussi choisir de procéder à l'exploration et au développement des actifs de prospection et d'évaluation par l'entremise de coentreprises.

FLUX DE TRÉSORERIE

	30 septembre (6 mois)	
	2018	2017
Activités opérationnelles	(209 056 \$)	(33 438 \$)
Activités de financement	1 060 499 \$	131 400 \$
Activités d'investissement	(346 506 \$)	(68 696) \$
	<u>504 937 \$</u>	<u>29 266 \$</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>848 965 \$</u>	<u>46 926 \$</u>

Durant la période de six mois close le 30 septembre 2018, les fonds utilisés pour les activités opérationnelles ont surtout servi à assurer une bonne gestion et à promouvoir la Société.

Durant la période de six mois close le 30 septembre 2018, les activités de financement suivantes ont composé ce poste :

- En avril et mai 2018, la Société a clôturé un premier appel public à l'épargne de 5 965 500 unités à 0,20 \$ l'unité, pour une contrepartie monétaire totale de 1 193 100 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription à un prix de 0,30 \$ par action, valide pour 24 mois.

Durant la période de six mois close le 30 septembre 2018, les activités d'investissement ont consisté principalement à la réalisation de travaux de prospection pour la mise en valeur de la propriété Umex Bloc ouest.

REDEVANCES SUR LA PROPRIÉTÉ MINIÈRE

PROPRIÉTÉ	REDEVANCES		DESCRIPTION
	Nom	Pourcentage	
Umex Bloc ouest	Les Ressources Tectonic Inc.	100 %	2 % NSR dont 1 % pourrait être acheté par la Société pour la somme de 1 500 000 \$

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants et avec les membres du conseil d'administration

Au cours de la période de six mois close le 30 septembre 2018, la Société a engagé 11 497 \$ (3 437 \$ en 2017) en honoraires professionnels et de consultants auprès de la secrétaire et chef des finances de la Société. En relation avec ces transactions, la Société n'avait aucun solde à payer au 30 septembre 2018 et 2017.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT

Le 2 novembre 2018, le conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un total de 550 000 options d'achat d'actions à ses administrateurs et dirigeants. Chaque option permettra à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de \$0.10 valide pour une période de cinq ans.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés au coût historique.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie de présentation et fonctionnelle de la Société est le dollar canadien.

Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais de prospection admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses de prospection engagées et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses de prospection et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales de prospection et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers, les options d'acquérir de tels droits (convention d'options) et les dépenses liées à la prospection et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs de prospection et d'évaluation. Les dépenses liées à la prospection et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif de prospection et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase de

prospection et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs de prospection et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs de prospection et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles il détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable, un actif ou une unité génératrice de trésorerie est soumis à un test de dépréciation.

Les actifs d'exploration et d'évaluation soumis à un test de dépréciation sont comptabilisés en fonction de chaque projet, où chacun représente une unité génératrice de trésorerie unique et potentielle. Un test de dépréciation est mené lorsque des indicateurs de dépréciation se manifestent, généralement dans l'un des cas suivants :

- le droit de prospecter dans la zone spécifique a expiré ou expire dans un proche avenir, sans possibilité de renouvellement;
- des dépenses ultérieures d'exploration ou d'évaluation dans la zone ne sont pas prévues ou budgétées;
- aucun gisement commercialement viable n'a été découvert et il a été décidé de suspendre l'exploration dans la zone;
- des travaux suffisants ont été exécutés pour démontrer que la valeur comptable de la dépense inscrite au bilan en tant qu'actif ne sera pas pleinement recouvrée.

De plus, lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrables, les actifs d'exploration et d'évaluation associés à la propriété minière sont soumis à un test de dépréciation avant de transférer ces éléments en immobilisations corporelles.

Le montant de dépréciation est comptabilisé en résultat à la valeur comptable de l'actif ou de ses unités génératrices de trésorerie qui excèdent la valeur recouvrable. Le montant recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Une dépréciation est renversée lorsque le montant recouvrable de l'actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

Instrument financier composé

La composante de l'instrument financier composé (billet à ordre convertible non garanti) émise par la Société est classée séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres.

L'option de conversion qui sera réglée par l'échange d'un montant fixe de trésorerie pour un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de la Société est classée comme un instrument de capitaux propres.

À la date de l'émission, la composante passif est comptabilisée à la juste valeur, qui est estimée selon le taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des instruments non convertibles semblables. Par la suite, la composante passif est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'elle soit éteinte à la conversion ou jusqu'à l'échéance.

La valeur de l'option de conversion classée comme capitaux propres est déterminée à la date de l'émission, en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur de l'instrument composé dans son ensemble. Ce montant est comptabilisé en capitaux propres, après déduction de l'incidence fiscale, et n'est pas revu ultérieurement. Lorsque l'option de conversion est exercée, la composante capitaux propres du billet à ordre convertible non garanti sera transférée au capital social. Aucun profit ni gain n'est comptabilisé à la conversion ou à l'expiration de l'option de conversion.

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu aux termes du placement.

La Société utilise la méthode de la valeur résiduelle pour évaluer les actions ordinaires et les bons de souscription d'actions émis dans le cadre de placements d'unités. Le produit de l'émission d'unités est réparti entre les actions ordinaires et les bons de souscription d'actions sur la base de la valeur résiduelle, où la juste valeur des actions ordinaires est basée sur la valeur marchande à la date de l'annonce du placement et le solde, le cas échéant, est alloué aux bons de souscription associés.

Actions accréditives

L'émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée, le cas échéant, dans l'autre passif à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'actions accréditives sont répartis entre les actions et l'autre passif au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission et le montant résiduel est alloué à l'autre passif.

Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé ou à l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé à l'autre passif est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé ou à l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé à l'autre passif est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Autres éléments des capitaux propres

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission d'actions et d'unités déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées à la rémunération d'options émises aux courtiers et à des intermédiaires ainsi que le coût de la rémunération des options d'achat d'actions. Lorsque ces options sont exercées, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-social. Les bons de souscription incluent les charges liées aux bons de souscription. Lorsque ces bons de souscription sont exercés, les charges correspondantes sont transférées dans le capital-social. Lorsque ces bons de souscription sont expirés, les charges correspondantes sont transférées dans le surplus d'apport.

Perte par action

La perte par action de base est calculée en divisant la perte nette attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice présenté. La perte par action diluée est calculée selon la méthode du rachat d'actions. Conformément à la méthode du rachat d'actions, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation est augmenté pour inclure les actions additionnelles découlant de l'exercice présumé des options d'achat d'actions et des bons de souscription, si l'effet est dilutif. Le nombre d'actions additionnelles est calculé en présumant que les options d'achat d'actions et les bons de souscription en circulation seront exercés et que le produit de ces exercices sera utilisé pour acquérir des actions ordinaires au prix moyen du marché au cours de l'exercice présenté.

La Société dispose d'un régime d'options d'achat d'actions. Les paiements fondés sur des actions destinées à des employés sont évalués à la juste valeur des instruments émis et amortis sur les périodes d'exercice au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. Les paiements fondés sur des actions destinées à des non employés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est déterminé que la juste valeur des biens ou des services ne peut être évaluée de façon fiable, et sont comptabilisés à la date à laquelle les biens ou les services sont reçus. Le montant comptabilisé est inscrit dans le surplus d'apport.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des options aux courtiers et à des intermédiaires) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs de prospection et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers et à des intermédiaires dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition de droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est attribuée au cours de la période d'acquisition, suivant la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Des conditions d'acquisition des droits, autre que des conditions de marché, sont comprises dans les hypothèses sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et sont initialement évalués à leur juste valeur ajustée des coûts de transaction. L'évaluation ultérieure des actifs et des passifs financiers est décrite ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans la catégorie suivante au moment de la comptabilisation initiale :

- Prêts et créances

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et

charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les Charges financières ou les Revenus d'intérêts, le cas échéant.

Tous les actifs financiers sont examinés pour la dépréciation au moins à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés dans les actifs courants ou non courants selon leur date d'échéance.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti déduction faite des pertes de valeur. La perte de valeur liée aux créances est basée sur une analyse des montants à recevoir à la fin de l'exercice. Le revenu d'intérêt est comptabilisé en appliquant le taux d'intérêt effectif, à l'exception des sommes à recevoir à court terme, où l'intérêt perçu ne serait pas significatif. L'encaisse, le prêt et les intérêts à recevoir de Biomoss Carbon ULC ainsi que le prêt à recevoir de Biomoss Carbon ULC classé dans les actifs non courants en 2017 font partie de cette catégorie d'actifs financiers.

Classement et évaluation ultérieure des passifs financiers

La Société classe ses passifs financiers dans la catégorie passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les passifs financiers sont des instruments non dérivés et sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des frais de transaction engagés, puis sont par la suite comptabilisés au coût amorti.

Les passifs financiers sont classés dans les passifs courants ou non courants selon leur date d'échéance. Les passifs financiers de la Société comprennent les créditeurs et charges à payer (excluant l'impôt de la partie XII.6) et le billet à ordre convertible non garanti.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur les bénéfices représente les impôts exigibles et les impôts différés. La Société comptabilise les impôts exigibles en fonction des bénéfices imposables pour l'exercice, lesquels sont calculés en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et qu'il n'y a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en perte nette ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

Les impôts sur les bénéfices différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du passif fiscal qui requiert que les impôts sur les bénéfices reflètent l'impact fiscal prévu dans l'avenir des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés pour chaque écart temporaire basé sur les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au moment où les éléments sous-jacents des charges ou des recouvrements d'impôts devraient être réalisés. L'impact d'un changement au niveau du taux d'imposition ou du régime fiscal est comptabilisé au cours de l'exercice où il entre en vigueur. Les actifs d'impôts différés, comme les reports de pertes autres qu'en capital ou la différence temporaire déductible sous-jacente, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles et contre lesquels les actifs pourront être utilisés. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différés sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou les passifs sont comptabilisés en perte nette à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments de la perte globale ou

directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments de la perte globale ou en capitaux propres, respectivement.

Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'un déboursé de ressources sera requis pour régler l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses prévues pour régler l'obligation.

Information sectorielle

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit l'acquisition, la prospection et la mise en valeur de propriétés minières. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs

Lorsqu'elle prépare ses états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Jugements posés par la direction

L'information sur les jugements qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôts inutilisés.

Source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note Dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation ci-haut).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démonstrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis.

Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses de prospection et dévaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Crédit d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais de prospection admissible engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs de prospection et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs.

AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	30 septembre	
	2018	2017
Solde au début de la période	162 952 \$	15 000 \$
Ajouter :		
Acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation	3 397	4 774
Forage	185 963	-
Levé aéroporté	144 172	-
Géophysique	12 974	26 818
Coupe de ligne	-	31 460
Autres dépenses de prospection et d'évaluation	-	12 756
	346 506	75 808
Solde avant diminution	509 458	90 808
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédits d'impôts miniers	81 843	335
Solde à la fin de la période	427 615 \$	90 473 \$

COMPOSANTES IMPORTANTES

	2018	30 septembre 2017	2016
États du résultat global			
Coûts relatifs au premier appel public à l'épargne	12 450 \$	- \$	- \$
Honoraires professionnels et de consultants	39 482 \$	35 911 \$	1 486 \$
Déplacement et représentation	5 057 \$	3 164 \$	- \$
Autres charges	10 881 \$	2 134 \$	- \$

	2018	30 septembre 2017	2016
États de la situation financière			
Actifs de prospection et d'évaluation	427 615 \$	90 473 \$	- \$
Prêt et intérêts à recevoir de Biomoss Carbon ULC, intérêt de 5 %, échéant en mai 2018	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$

DIVULGATION DES TITRES EN CIRCULATION (au 14 novembre 2018)

Actions en circulation :	12 105 514	
Options en circulation :	1 050 000	
Prix de levée moyen :	0,15 \$	
<u>Date d'échéance</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prix d'exercice</u>
		\$
Décembre 2022	500 000	0,20
Novembre 2023	550 000	0,10
	<u>1 050 000</u>	
Bons de souscription et options aux courtiers en circulation :	8 555 483	
Prix de levée moyen :	0,28 \$	
<u>Date d'échéance</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prix d'exercice</u>
		\$
Avril 2020	5 965 500	0,30
Avril 2020	596 550	0,20
Décembre 2020	1 953 431	0,25
Décembre 2020	40 002	0,15
	<u>8 555 483</u>	

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est sujette à une variété de risques, dont certains sont exposés ci-dessous. Si l'un des risques suivants se matérialise, les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société pourraient en être grandement affectés défavorablement.

Risques inhérents aux activités d'exploration minière. L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont ultimement développées en mines productrices. Des formations inhabituelles ou imprévues, des feux, des pertes d'énergie, le manque de main-d'œuvre, des inondations, des glissements de terrain et l'incapacité d'obtenir la machinerie, l'équipement ou la main-d'œuvre appropriée sont d'autres risques impliqués dans la conduite de

programmes d'exploration. La Société, de temps à autre, augmente son expertise interne d'exploration et d'opération avec des conseils de consultants ou autres, lorsque requis. La viabilité commerciale d'un gisement aurifère ou autre dépend de plusieurs facteurs incluant le coût des opérations, la variation de la teneur du minerai et les fluctuations dans le prix du minerai produit. Il n'y a aucune installation souterraine ou de surface sur les propriétés minières de la Société, ni aucun gisement connu de capacité commerciale. Tout programme réalisé sur une propriété de la Société constituerait une recherche exploratoire de minerai.

Titres de propriété. Bien que la Société ait pris des mesures diligentes afin d'obtenir les titres pour les propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier, et qu'au meilleur de sa connaissance, les titres de ces propriétés sont en bonne condition, cela ne constitue pas une garantie de titre. Les propriétés peuvent être assujetties à des ententes précédentes ou transferts non enregistrés, à des revendications territoriales des premières nations ou des gouvernements et au non-respect de dispositions réglementaires.

Permis et licences. Les opérations de la Société peuvent requérir des permis et licences de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration, du développement et des opérations minières sur ses projets.

Prix des métaux. Même si les programmes d'exploration de la Société sont couronnés de succès, des facteurs hors du contrôle de la Société peuvent affecter la mise en marché des minéraux découverts. Historiquement, les prix des métaux ont fluctué largement et sont affectés par de nombreux facteurs hors du contrôle de la Société, incluant la conjoncture internationale, économique et politique, les anticipations sur l'inflation, les fluctuations de taux de change, les taux d'intérêt, les modèles de consommations globales et régionales, les activités spéculatives et les niveaux de production mondiale. L'effet de ces facteurs ne peut pas être prévu précisément.

Compétition. L'industrie minière est intensément compétitive dans toutes ses phases. La Société est en compétition avec plusieurs compagnies possédant de plus grandes ressources financières et facilités techniques qu'elle pour l'acquisition d'intérêts miniers aussi bien que pour le recrutement et la rétention de personnel qualifié.

Règlements environnementaux. Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement énoncées de temps à autre par les agences gouvernementales. Les lois environnementales impliquent des restrictions à l'égard de déversements, de l'émission de substances variées produites dans le cadre d'opérations minières, telles que l'infiltration de parcs à résidus qui résulterait en pollution de l'environnement. Cette législation peut résulter en l'imposition d'amendes et pénalités. De plus, certains types d'opérations nécessitent la soumission et l'autorisation d'avis d'impact environnemental. La réglementation environnementale évolue, ce qui signifie que les standards sont plus stricts et que les pénalités pour non-conformité sont plus rigoureuses. Les approbations environnementales des projets proposés comportent un degré élevé de responsabilité pour les compagnies et les administrateurs, officiers et employés. Le coût de conformité aux changements ou règles gouvernementales a le potentiel de réduire la rentabilité des opérations. La Société entend pleinement se conformer à toutes les règles environnementales.

Conflits d'intérêts. Certains administrateurs ou administrateurs proposés de la Société sont aussi administrateurs, dirigeants ou actionnaires d'autres compagnies qui sont aussi engagées dans l'acquisition, le développement et l'exploitation de ressources naturelles. De telles associations peuvent provoquer des conflits d'intérêts de temps en temps. Les administrateurs de la Société sont requis par la loi d'agir honnêtement et en bon père de famille au meilleur intérêt de la Société et de dévoiler tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans tout projet ou opportunité de la Société. Si un conflit d'intérêts survient à une réunion du conseil d'administration, tout administrateur en conflit dévoilera son intérêt et s'abstiendra de voter sur ce point. Pour déterminer si oui ou non, la Société participera dans tout projet ou opportunité, les administrateurs considéreront premièrement le degré de risque auquel la Société s'expose et sa situation financière à ce moment.

Stade de développement. Les propriétés de la Société sont au stade d'exploration et à ce jour, aucune d'entre elles n'a un gisement prouvé de minerai. La Société n'a pas d'historique de revenus ou de retour sur investissement, et dans le futur, il n'y a aucune assurance qu'elle produira des revenus, qu'elle opérera à profit ou qu'elle procurera un retour sur l'investissement.

Conditions de l'industrie. Les opérations d'extraction et de traitement sont sujettes aux règles gouvernementales. Les opérations peuvent être affectées à différents degrés par les règles gouvernementales telles que des restrictions sur la production, des contrôles de prix, des hausses d'impôts, l'expropriation de propriété, des contrôles de pollution ou des changements aux conditions sous lesquelles le minerai peut être extrait, traité ou vendu. La vente du minerai peut être affectée par plusieurs facteurs hors du contrôle de la Société, tels que les règlements gouvernementaux. L'effet de ces facteurs ne peut pas être déterminé précisément.

Risques non assurés. Des risques tels que des conditions géologiques inhabituelles sont impliqués dans l'exploration et le développement de gisements miniers. La Société peut devenir responsable pour la pollution ou autres risques qui ne peuvent pas être assurés ou contre lesquels la Société peut choisir de ne pas s'assurer à cause des fortes primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de telles responsabilités pourrait résulter en la perte d'actifs pour la Société ou l'insolvabilité de la Société.

Financement futur. La finalisation de futurs programmes peut requérir l'obtention de financement additionnel, ce qui peut diluer les intérêts des actionnaires actuels.

Employés clés. La direction de la Société repose sur quelques dirigeants clés et membres du conseil d'administration, dont la perte pourrait avoir un effet nuisible sur ses opérations.

Agence des Douanes et du Revenu du Canada. Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que l'Agence des Douanes et du Revenu du Canada soit d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses canadiennes d'exploration ou de dépenses canadiennes de développement ou l'admissibilité de telles dépenses au titre de dépenses canadiennes d'exploration sous la Loi de l'impôt du Canada.